

Compte rendu du Comité Syndical du SMICA du vendredi 4 octobre 2019

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 septembre 2019, se sont réunis Immeuble Le Sérial – 10 rue du Faubourg Lo Barri – 12000 Rodez, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

9 membres présents, 5 membres représentés, 13 membres absents.

Membres présents : Bernadette AZEMAR, André BORIES, Raymond BRALEY, Florence CAYLA, Sylvain COUFFIGNAL, Jean-Louis FRANCES, Jean-Louis GRIMAL, Joel SERIN, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Michel ARTUS (représenté par Jean-François VIDAL), Jean-Pierre LADRECH (représenté par Jean-Louis FRANCES), André MARTINEZ (représenté par Raymond BRALEY), Daniel MAYET (représenté par Jean-Louis GRIMAL), René PAGES (représenté par Joel SERIN).

Membres absents : Jean-François ALBESPY, Michel CAUSSE, Alain CEZAC, Sébastien DAVID, Christian DELMAS, Christian FONT, Jacques GARDE, Anne-Marie MAILHE, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Gisèle RIGAL, Anne-Claire SOLIER, Laurent TRANIER.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUIN 2019 (délibération 20191004_1)

Monsieur le Président présente et commente un à un les différents points du compte-rendu du Comité Syndical du 7 juin 2019 ayant donné lieu à délibération, à savoir :

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 20 mars 2019
2. Adhésion de nouveaux membres
3. Titres resaturants
4. Location de places de parking supplémentaires et agglabus
5. Participation à la complémentaire santé labellisée
6. Passage en V8 du logiciel SIS-Marchés
7. Devis construction cloison
8. Modification cotisation SIEDA
9. Décision modificative

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le compte-rendu du Comité Syndical du 20 mars 2019.

2. ADHESION NOUVEAUX MEMBRES (délibération 20191004_2)

Le Président appelle le Comité Syndical à statuer sur les demandes d'adhésion formulées depuis le Comité Syndical du 7 juin 2019 :

- Commune de Moulin-Mage (81)

Par ailleurs, pour information, il indique que la caisse des écoles d'Almont les Junies va être dissoute.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

ACCEPTE l'adhésion de la Commune de Moulin-Mage,

SOLLICITE les services de la Préfecture pour prendre un nouvel arrêté définissant le périmètre du syndicat,

AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

3. MARCHES PUBLICS (délibération 20191004_3)

Le Président dresse la liste des marchés devant être passés :

-Le marché de matériel informatique qui est lié au groupement de commande lancé il y a trois ans doit être lancé une nouvelle fois cet automne. Ce marché n'a qu'une durée d'un an compte tenu du caractère hautement évolutif du matériel informatique.

-La relation qui lie le SMICA au fournisseur de logiciels de gestion administrative (Berger Levrault) doit être régularisée par la mise en place d'un marché public. Celui-ci devrait être passé sans publicité ni mise en concurrence préalable dans la mesure où les applications de cet éditeur ne sont maintenues que par lui. Une attestation d'exclusivité lui sera toutefois demandée.

Enfin, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de lancer une consultation pour la fourniture d'un logiciel de rédaction des pièces administratives des marchés publics. La solution envisagée devrait permettre aux groupements de communes de mettre à disposition cet outil ou, même, de rédiger les marchés pour le compte des communes membres. Il est indiqué que la solution devra être proposée à un prix abordable pour qu'il soit sollicité par les collectivités.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

ACCEPTE le principe de la rédaction et la mise en ligne d'un marché de rédaction des documents administratifs des marchés publics,

SOLLICITE les services du SMICA pour la réalisation de la procédure,

AUTORISE son Président à signer toutes les pièces relatives au marché.

4. VISUEL E-OCCITANIE (délibération 20191004 4)

Le Président rappelle que le SMICA a mis en place la plateforme e-aveyron, devenue e-occitanie, pour offrir une interface unique aux adhérents vers toutes les applications dont il assure l'assistance.

Cette plateforme a été portée par le SMICA avec le soutien du Conseil Départemental de l'Aveyron. A l'occasion d'une visite du Président du Département dans les locaux du SMICA, celui-ci a indiqué que le Département ne ressortait pas assez dans le visuel de la plateforme e-occitanie et a demandé à ce que cette lacune soit corrigée. Cependant, un travail avait déjà été fait avec les services du département et notamment, les porteurs de la marque « fabriqué en Aveyron » et ce, afin de s'harmoniser avec la charte graphique choisie par le SMICA.

La page actuelle est donc portée à l'écran pour la rappeler aux élus présents. Ensuite, deux propositions ont été formulées :

-l'une en inversant les couleurs du logo « fabriqué en Aveyron » et en le grossissant,

-l'autre, en insérant une phrase « L'Aveyron vous propose, » au dessus de « e-occitanie » et en agrandissant le logo « fabriqué en Aveyron ».

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

ACCEPTE la deuxième proposition qui consiste à inverser et agrandir le logo « fabriqué en Aveyron » et à insérer la phrase « L'Aveyron vous propose, »

SOLLICITE les services du Conseil Départemental pour la validation (ou la poursuite de la réflexion) sur ce visuel,

AUTORISE son Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La séance est levée à 12h00.